

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Pluviôse,

(Ère vulgaire)

Samedi 14 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1<sup>er</sup>. plus-vieux, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FORTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Pluviôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

## POLOGNE.

Des frontieres, le 12 janvier.

Le moment fatal, tant redouté par les bons polonois est enfin arrivé : le roi est parti le sept vers les dix heures, escorté par un escadron de chasseurs russes ; le général Tormanzow accompagne sa majesté : c'est à Bielystok que le prince Repnin l'attend ; on s'y arrêtera quelques semaines, l'on continuera la route jusqu'à Grodno. On ne sait rien des dispositions ultérieures ; mais après l'année vraiment affreuse & déplorable qui vient de s'écouler, celle-ci s'annonce sous des auspices qui ne nous promettent pas un meilleur sort. Incessamment l'on va signifier aux ministres étrangers que leur mission auprès du roi & de la république est finie. Les uns en concluent que la Pologne est enfin entièrement effacée de la liste des puissances ; & que ses provinces ne porteront son nom, que pour attester à la postérité qu'elles ont toutes passé sous une domination étrangère : d'autres prétendent qu'il sera conservé un noyau de la Pologne, dont, après la mort de Stanislas-Auguste, un archiduc sera roi héréditaire en épousant une princesse russe.

Le 10 de ce mois, les gardes-du-corps à pied & à cheval, de sa majesté polonoise, furent licenciés. Les habitans de Varsovie ont témoigné la plus vive douleur en voyant partir ce prince, malade, par un froid très-frigoureux : on croit qu'il ne retournera plus à Varsovie.

Le 18 janvier, on célébra à la cour de Berlin le jour de la naissance du prince Henri, avec beaucoup de solennité. Il y eut à diner grand couvert chez le roi ; le soir, bal & grand souper. On croit que S. A. R. passera l'hiver à Berlin, & qu'elle s'y occupera d'affaires importantes, notamment du grand ouvrage de la paix. On continue néanmoins à parler de guerre ; & l'en assure que si la

campagne a lieu, elle sera faite sur un plan tout nouveau, & dirigée avec plus de vigueur qu'aucune des précédentes. — On parle depuis quelque temps ici d'un arrangement par lequel l'Empire sera déclaré neutre.

## LITHUANIE.

De Vilna, le 1<sup>er</sup> janvier.

C'est le 28 du mois dernier, que cette ville tant en son nom qu'à celui du grand duché, a prêté à l'impératrice de Russie entre les mains du prince Repnin, gouverneur-général, son serment de fidélité ; de sorte, qu'au moyen de cette formalité, nous voilà détachés de la couronne de Pologne. Le bruit du canon & de brillantes illuminations ont consacré ce passage rapide de la soumission du peuple d'un souverain faible, à une souveraine forte ; & on a crié dans toutes les rues *vive Catherine*. L'espèce humaine se sent un peu humiliée à la vue de ces actes de servitude auxquels elle participe par un consentement que le despotisme ne lui permet pas même de regarder comme libre.

Le prince Repnin dans le manifeste qu'il a publié le 17 décembre pour exiger le serment prêté, ne dissimule point aux peuples, que c'est la force de Catherine qui ordonne leur soumission. La seule politesse qu'il emploie vis-à-vis d'eux, c'est de leur dire que Catherine va les affranchir de l'anarchie dont ils ont trop long-tems souffert. On sent bien que les Lithuaniens auroient quelque bonne réponse à faire ; mais on sent encore davantage que l'esprit de liberté n'est pas encore mûr dans une très-grande partie de l'Europe, & qu'il lui faut pour mûrir entièrement, l'expérience de quelques peuples rendus véritablement heureux par leur constant amour pour la liberté.

Quoi qu'il en soit, voici le préambule du manifeste en question :

*Nicolas, prince de Répnin, etc., à tous les ecclésiastiques, à tout l'ordre équestre, à toute la bourgeoisie, et généralement à tous les habitans du grand-duché de Lithuanie.*

« Les ennemis intérieurs du grand-duché de Lithuanie ayant été battus de tous côtés, & absolument défaits par les armées invincibles que S. M. I. de toutes les Russies avoit confiées à mon commandement en chef, ce pays se trouve, par la protection de S. M. S., à l'abri de l'effroi & du bouleversement qui y avoient été répandus par des hommes devenus traitres à la patrie. Ceux-ci y avoient détruit toutes les ordonnances par leurs comportements licencieux; ils y avoient anéanti toutes les loix politiques & civiles par l'usurpation du pouvoir suprême; ils s'y étoient livrés à une tyrannique fureur, pour faire couler le sang de leurs concitoyens & les dépouiller de leurs biens; ils y avoient employé les menaces, les vexations, les cruautés, les peines les plus terribles & les plus contraaires aux loix connues, pour forcer les hommes pieux & amis de la patrie à se joindre à eux ».

» Comme ces citoyens perfides & dénaturés, après avoir fait disparaître de leur patrie le repos & la sûreté, & après y avoir déployé les cruautés de la violence, oserent encore prendre les armes contre les troupes russes, violant ainsi avec audace, & les traités, & les droits des nations, S. M. I. se vit obligée malgré elle de tirer aussi l'épée, pour assurer les limites de l'empire russe, & arrêter le cours de la sédition chez ses voisins.

» Les troupes impériales, par leurs efforts, par les fatigues auxquelles elles sont soumises, & par la valeur qui leur est propre, ont pleinement rempli leur objet.

» Citoyens, qui êtes aujourd'hui sous l'égide de cette invincible armée, vous n'êtes plus tourmentés par les terreurs du bouleversement qui, dans ce malheureux pays, vous offroit à chaque instant de nouvelles oppressions, une licence plus effrénée, un désordre à la suite duquel marchent toujours la destruction, la violence & la mort: votre propriété y étoit à la merci des brigands & des perturbateurs du repos public; un esprit de vertige s'y étoit généralement emparé de tous les ordres de l'état; l'activité politique n'y suivoit plus aucune règle dans sa marche désordonnée.

» Comme, avec l'assistance de Dieu, ce mal a été étouffé, il m'est expressément enjoint, d'employer tous les moyens de rétablir l'ordre, de procurer obéissance à l'autorité légale qui va prendre son assiette & sa forme, & d'assurer le repos des personnes & des choses par une sévère & impartiale administration de la justice; il en résultera que la tranquillité sera rendue aux pays dont les armes victorieuses de l'impératrice ont pris possession; que la sûreté des frontières de l'empire russe ne sera plus précaire; que les révoltes n'aauront plus lieu, & que l'armée pourra, en toute assurance, prendre ses quartiers d'hiver.

» En conséquence, & conformément aux intentions de S. M. I., moi, général en chef de ses troupes, & gouverneur-général du grand duché de Lithuanie, je déclare, au nom de sadite majesté impériale, & sur sa parole auguste, &c. »

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 25 janvier.*

Le feld-maréchal Lascy est dangereusement malade, & si dangereusement qu'on doute qu'il en revienne.

On raconte à présent ici la maniere dont le complot des révolutionnaires, heureusement arrêtés & punis, a été découvert. En lisant cette anecdote, on doit convenir que la providence a bien des occasions de manifester sa puissance, & que l'homme a bien raison de placer en elle sa confiance. On n'auroit jamais cru qu'un misérable friquet eût été capable de rendre des services à un état. Cette fois, il a rendu service à l'état & peut-être à tout le peuple. Voici comment :

« Le chanoine Martinowicz, qui est devenu prélat *in partibus*, après avoir été capucin, avoit conservé son uniforme monastique, non sans doute pour se rappeler l'obscurité de son premier état; mais enfin il l'avoit conservé. Dans un moment que l'intendant de sa garde-robe étoit occupé à déployer ses vêtements pour les mettre en ordre, un de ses camarades vient le voir. Celui-ci aperçoit la jacquette & le capuchon de l'ex-capucin; il trouve très-plaisant d'endosser ce costume: il s'en empare, il s'en couvre, & le voilâ vêtu en capucin. La toilette achevée, il se considère d'abord dans toutes les glaces; il fait mille singeries, mille capucinades; le temps s'écoule & le maître arrive. On sonne, on se doute que c'est lui. Que va-t-il dire quand il saura qu'on s'est moqué de la sainteté de son habit? Il faut lui cacher ce badinage. Le nouveau frère ne trouve pas d'autre moyen que de se cacher sous le lit; il s'y blottit. A peine y est-il que le domestique va ouvrir. C'étoit le maître en effet. Celui-ci entre, accompagné de son intime ami Hebenstreit, qu'il avoit amené chez lui pour conspirer; & pour leur son domestique éloigné pendant une heure, il lui donne des commissions pour la ville. Le domestique parti, les deux scélérats entrent dans la chambre où le capucin polich se trouvoit tapi. Il se croient seuls & parlent à cœur ouvert: il se communiquent leurs plans abominables, nomment quelques-uns de leurs agens & concertent de nouvelles mesures. Le faux capucin, devenu confident de ces deux monstres, est dans des angoisses mortelles: redouté jusqu'à son haleine: c'est fait de lui s'il est découvert, il est certain d'être égorgé. Enfin le domestique arrive; le maître sort avec son ami, & rend par ce moyen la liberté au nouvel enfroqué. Celui-ci quitte la cachette, il respire pour la première fois depuis une heure; il rappelle ses esprits, jette le froc & court dénoncer ce qui a vu, ce qu'il a entendu. On arrêta, dans la même nuit, les auteurs du complot & leurs complices, & l'on trouva chez eux leur plan, qui touchoit à sa maturité ».

## A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 23 janvier.*

Plusieurs maisons de commerce de cette ville ont reçu d'Amsterdam l'avertissement suivant :

« MM. Hope & compagnie, d'Amsterdam, se trouvent dans le cas de quitter cette ville, prient leurs correspondans de suspendre toutes les opérations, transactions & en particulier toutes les remises à faire à leur maison à Amsterdam, & de s'entendre préalablement pour l'un ou l'autre de ces objets, & pour tous en général, »

leur maison établie à Londres sous la même raison, Hope & compagnie.

Le bureau des postes hollandaises établi ici vient de ratifier que des estafettes arrivées de Zwoll, de Bingen & de Brême, ont apporté la nouvelle qu'Amsterdam est occupé par les François, mais qu'il est à espérer que la poste hollando-hambourgeoise, en conséquence des arrangemens déjà faits & de son utilité universelle, passera toujours librement, & qu'ainsi elle sera expédiée ce soir comme à l'ordinaire.

La nouvelle de la prise d'Amsterdam, nouvelle qui intéresse si extraordinairement le commerce entier de l'Europe, a été apportée en effet par une première estafette, envoyée de Zwoll & arrivée ici à dix heures du matin. L'on a appris par cette voie que les François sont entrés à Amsterdam le 18 & le 19.

La poste de Hollaude, du 17 janvier, ne nous est arrivée qu'hier matin, ayant été obligée, par la marche des troupes, de faire un grand détour; mais elle nous a appris que la poste hambourgeoise de Brême étoit heureusement arrivée à Amsterdam, lorsque l'autre en est partie.

## F R A N C E.

## DÉPARTEMENT DU BEC-D'AMBEZ.

De Bordeaux, le 16 pluviôse.

Les représentans du peuple, Bordas & Treilhard, réunis à leurs collègues Brutel, Colombel & Chaudron-Rousseau, viennent de suspendre, par un arrêté, les séances du club national. Cet événement, comme on l'imagine, est le sujet de beaucoup d'entretiens. Les uns se persuadent que les sociétés populaires vont être détruites; d'autres assurent que la nôtre n'étoit composée que de citoyens dangereux. La vérité nous ordonne de contredire ces assertions.

Puisque le gouvernement révolutionnaire a permis de jeter un voile sur la déclaration des droits, il seroit possible, sans doute, d'en effacer momentanément un article; d'empêcher la réunion de ces cercles politiques dominés trop long-temps par les complices des triumvirs; mais la convention s'est expliquée en sens contraire; & comme elle n'a plus de bourreaux à craindre, comme sa volonté n'est soumise qu'aux loix immuables de la justice, on en conclut que ces institutions lui paroissent, même dans les circonstances, inhérentes au système républicain. Pourquoi donc le club de Bordeaux se trouve-t-il suspendu? Il n'est pas difficile d'en découvrir les motifs. Quoique ce club fut composé, en général, de patriotes sincères, de citoyens paisibles & vertueux, quoique la convention comptât presque ses amis, par le nombre des sociétés, il s'y étoit glissé, on ne sait comment, certains parleurs au verbe haut, au cœur irracible, qui chaque jour se répandoient en injures contre des représentans dont ils disoient avoir à se plaindre. Ils rappelloient sans cesse des ordres sévères, des arrêtés répressifs, & ils ne parloient pas des événemens qui les provoquent. Leurs déclamations éternelles leur avoient donné quelque prépondérance dans cette société. Il est si facile d'émouvoir les hommes, lorsqu'on les ramène à des souvenirs douloureux, & qu'on excite dans leurs âmes des ressentimens. C'est contre ceux-là seuls qu'a été prise la mesure dont nous parlons. On en est généralement convaincu; aussi ne s'en est-on pas affligé; ceux qui joignent des qualités privées à un patriotisme reconnu, sont sûrs que les portes

de l'édifice dans lequel ils se réunissoient, seront bientôt rouvertes pour eux. On connoit les intentions du gouvernement & celles de ses délégués. Il n'y a que le crime qui murmure ou qui tremble. Tous les amis de l'ordre & des loix, comptent non-seulement sur le repos, mais encore sur l'entier exercice des privilèges que la liberté leur assure.

## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Extrait d'une lettre de l'Orient, du 16 pluviôse.

Nous touchons au terme de la guerre de la Vendée; guerre qu'il faut considérer sous deux rapports: d'abord c'est la grande armée qui se bat en règle, & avec laquelle les pour-parlers de pacification sont fort avancés. Ensuite viennent les chouans, qui ne sont autre chose que des brigands formés en troupes détachées, qui foient quand ils ne se sentent pas supérieurs en force & en nombre. Ils tuent sur toutes les routes & vont piller les habitations isolées; quoiqu'ils soient revêtus des signes de la royauté & du fanatisme, tous les gouvernemens leur sont égaux pourvu qu'ils puissent piller. Cependant il paroît qu'ils commencent à s'adoucir. Les mesures qu'on prend contre eux les rendent plus craintifs, & leurs chefs s'abouchent journellement avec les nôtres; d'ailleurs l'amnistie qu'on leur a accordée va expirer le 20 de ce mois.

Cette ville est environnée de détachement de ces chouans qui s'avancent quelquefois jusqu'à Carhaix; mais ils sont de jour en jour en plus petit nombre; c'est encore trop pour les voyageurs & les voitures qu'ils attaquent. Au reste, l'esprit public dans cette ville est parfaitement bon. Autant les têtes étoient courbées sous le joug de la terreur, autant les principes de justice, de liberté & de vérité triomphent aujourd'hui de toute part. Nous devons cet heureux changement à l'abolition du terrorisme opéré par la sagesse & l'expérience de la convention, à laquelle tous les vœux se sont enfin réunis.

De Paris, le 26 pluviôse.

On mande de Bâle que le baron de Goltz, ambassadeur prussien, qui étoit arrivé dans cette ville pour traiter avec la république française, y est mort le 6 février, dans l'après-midi. Le 8, il a été enterré avec tous les honneurs dus à son rang.

Plusieurs personnes de la suite du stathouder, qui sans doute n'ont pu le suivre en Angleterre, sont arrivées à Lorrach, à peu de distance de Brslé.

Le gouvernement anglois a mis un embargo sur tous les vaisseaux hollandais qui se sont trouvés dans les ports d'Angleterre au moment de l'invasion de la Hollande par l'armée française.

Mallebranche, pour prouver l'influence de l'imagination des femmes grosses sur la conformation du fœtus, cite l'exemple d'une femme qui, ayant été voir rouer un homme, fut si vivement frappée de cet horrible spectacle, qu'elle accoucha d'un enfant avec les bras & les jambes rompus. Malgré l'autorité de Mallebranche, on n'a pas cru à cet enfant né roué. Il sera bien permis d'avoir la même incrédulité sur le fait suivant, absolument du même genre, rapporté dans un papier public. Le journaliste qui l'appuie de son témoignage, ne dit pas avoir vu l'enfant; & si un phénomène si merveilleux

On fut montré dans Paris, on n'auroit pas manqué, sans doute, de le faire attester par un procès-verbal des gens de l'art. Voici le récit du journaliste :

« La femme d'un membre du comité révolutionnaire de la section de Bon-Conseil, nommé Plessis, avoit l'imagination tellement frappée par les discours de son antropophage époux & par le spectacle habituel des victimes traînées à l'échafaud, qu'elle vient d'accoucher d'un monstre dont les mains étoient attachées derrière le dos, comme s'il alloit être guillotiné. Le monstre est mort, le pere & la mere jouissent d'une parfaite santé. Nous pouvons, d'après le témoignage de plusieurs bons citoyens, attester la vérité de l'anecdote ».

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BARRAS.

Suite de la séance du 24 pluviôse.

Organe du comité de sûreté générale, Anguis communique une lettre des représentans Treillard & Bourdon, en mission dans le Bec-d'Ambez. Il en résulte que les anarchistes étoient entièrement parvenus à égarer & corrompre la société populaire de Bordeaux. L'un des principaux promoteurs du désordre, le nommé Bailly, a été arrêté. La société populaire a été suspendue par un arrêté solennel des représentans : les scellés ont été mis sur ses papiers. Vingt-quatre citoyens ont été choisis pour former le noyau d'une nouvelle société populaire, &c.

Le désordre s'est manifesté aussi au spectacle. Plusieurs individus y ont crié : à bas les bonnets rouges ! Le lendemain on a crié : à bas les panaches blancs ! (plusieurs femmes assistoient à la comédie avec cette espece de panache sur leur bonnet). Les représentans rappellerent le décret qui permet à chacun de se vêtir comme bon lui semble, & ordonnerent de lever la toile, espérant que l'apparition des acteurs mettroit fin au tumulte. Mais nonobstant l'ordre des représentans, un officier de police somma les porteuses de panaches de les faire disparaître. Les clameurs se sont renouvelées avec plus de furie. L'officier de police, provocateur de ce nouveau tumulte, a été mis en état d'arrestation ; & l'on a découvert que ceux qui avoient crié la veille : A bas les bonnets rouges ! étoient les mêmes qui crierent le lendemain, à bas les panaches !

Jean-de-Bry, représentant du peuple, envoyé dans les départemens de l'Ardèche, de Vaucluse & environs, fait passer une proclamation, dans laquelle il expose, dans des termes très-énergiques, les maux que le terrorisme a faits à la France, & les moyens de prévenir son retour.

Cette proclamation est entendue au milieu des plus vifs applaudissemens.

André-Dumont fait observer que les partisans de la terreur trament encore des complots & que les bons citoyens dorment, parce qu'ils ont trop de confiance dans la justice de leur cause. Il demande, pour éveiller leur sollicitude, que la proclamation qui vient d'être lue soit imprimée & envoyée à toutes les communes & à toutes les armées. — Décreté.

Au nom du comité de sûreté générale, Anguis propose de substituer à l'article 2 du décret du 26 nivôse dernier, qui ordonne que les cartes de sûreté dans Paris, seront blanches, celui-ci : il y aura trois espèces de cartes ; l'une blanche pour les citoyens âgés de 21 ans & au-dessus, & domiciliés à Paris ; l'autre verte, pour les citoyens âgés de 14 ans & moins de 21, domiciliés à Paris ; & la troisième blanche, pour les externes.

Thuriot propose que l'une de ces cartes soit blanche, la seconde rouge & la troisième bleue.

L'article proposé par le comité de sûreté générale est adopté avec l'amendement de Thuriot.

L'appel nominal sur la question de savoir si l'on enverroit des représentans dans nos colonies, devoit avoir lieu aujourd'hui ; d'un autre côté, on avoit ajourné à la même séance la discussion sur le traité de paix convenu entre le comité de salut public & l'envoyé du grand-duc de Florence.

On demande que cette dernière question soit traitée d'abord, & la discussion s'engage. Tout le monde paroît d'accord sur le fond ; mais il y a eu quelques débats sur la forme dans laquelle ce traité a été présenté à la convention.

Rouzet, le premier, a prononcé un discours, dans lequel il établissoit que le droit de faire la paix ne pouvoit & ne devoit appartenir qu'à la convention & non à un comité ; il a demandé que le projet de traité fût adopté, mais qu'il fût dit que c'étoit la convention au nom du peuple qui avoit conclu ce traité ; il réclamoit aussi l'appel nominal pour plus de solennité.

Les annales de l'Europe, dit Johannot, ont souvent montré des rois qui, après des guerres injustes, n'ont posé les armes & ne demandoient la paix qu'après des défaites multipliées. Il est tems que l'Europe donne un autre spectacle ; c'est celui d'un peuple qui, après avoir vaillamment défendu sa liberté contre la ligue des rois coalisés, ne se refuse pas à la paix au milieu des triomphes les plus mémorables.

La France a acquis le droit d'entendre parler de paix vaincue, elle ne l'auroit pas acceptée ; victorieuse, elle l'accorde. La Toscane qui nous la demande, n'est entrée qu'à regret dans la coalition. Il est glorieux pour elle de donner la première un exemple fait pour être imité.

Johannot a conclu à l'adoption du projet présenté par le comité, avec l'amendement de Rouzet.

Plusieurs membres parlent pour ou contre. Roger Ducos, dans son opinion, a lâché quelques expressions qui déprécioient la puissance de Toscane. Cet état, a-t-il dit, ne vaut pas deux de nos départemens. — Violens murmures.

Un peuple libre qui sait se faire respecter, dit Clauzel, n'en méprise aucun autre. Je demande que Ducos soit rappelé à l'ordre. Le président rappelle à l'ordre Roger Ducos.

Après un discours de Cambacérés, que nous ferons connaître, le président met aux voix le projet de décret tendant à ce que l'assemblée ratifiât le traité : il est adopté à l'unanimité.